

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 8***Objet : subvention 2022**Date de convocation :*

12 juillet 2022

*Date d'affichage :*

12 juillet 2022

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

18

*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux  
Le 19 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVARA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Joseph BOU-ZEID, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer la subvention 2022 suivante :

UFOLEP 1 300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la subvention de 1 300 euros à l'UFOLEP
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 6574,
- **DIT** que le versement de la subvention interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL